



Assemblée générale

Distr. générale
26 février 2020
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Quarante-troisième session

24 février-20 mars 2020

Point 2 de l'ordre du jour

**Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies
aux droits de l'homme et rapports du Haut-Commissariat
et du Secrétaire général**

Favoriser la réconciliation et l'établissement des responsabilités et promouvoir les droits de l'homme à Sri Lanka

Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme*

Résumé

En application de la résolution 40/1 du Conseil des droits de l'homme, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) évalue dans le présent rapport les progrès réalisés par Sri Lanka dans l'application de la résolution 30/1 du Conseil des droits de l'homme, intitulée « Favoriser la réconciliation et l'établissement des responsabilités et promouvoir les droits de l'homme à Sri Lanka », en particulier au cours de la période allant de janvier 2019 à janvier 2020.

Des progrès ont été réalisés depuis 2015 pour favoriser la réconciliation et l'établissement des responsabilités et pour promouvoir les droits de l'homme à Sri Lanka conformément à la résolution 30/1, mais l'incapacité du Gouvernement à mettre fin à l'impunité dans tous les domaines et à réformer les institutions risque d'entraîner la résurgence des violations des droits de l'homme. La Haute-Commissaire est préoccupée par différents signes indiquant que le Gouvernement pourrait revenir sur ses engagements, ce qui aurait pour effet de retarder la réconciliation, l'établissement des responsabilités et la promotion des droits de l'homme, de réduire l'espace civique et de fragiliser d'importantes garanties institutionnelles. Les objectifs généraux de la résolution 30/1 doivent être préservés et mis à profit pour rendre justice aux victimes et leur octroyer réparation, garantir la non-répétition des violations des droits de l'homme commises dans le passé et promouvoir un développement pacifique et durable dont les bienfaits seront largement partagés.

* Le présent document est soumis après la date prévue pour que l'information la plus récente puisse y figurer.



La Haute-Commissaire encourage le Gouvernement sri-lankais à appliquer intégralement la résolution 30/1 et à continuer à coopérer de manière constructive avec le HCDH et les mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme pour favoriser la réconciliation et l'établissement des responsabilités et promouvoir les droits de l'homme en tant qu'éléments essentiels pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Elle engage instamment le Conseil des droits de l'homme à continuer de suivre de près l'évolution de la situation à Sri Lanka et d'agir dans ce domaine.

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis au Conseil des droits de l'homme en application de la résolution 40/1 du Conseil, intitulée « Favoriser la réconciliation et l'établissement des responsabilités et promouvoir les droits de l'homme à Sri Lanka », qui a été adoptée par consensus, et comme suite aux résolutions 30/1 et 34/1 du Conseil. Dans sa résolution 40/1, le Conseil a prié le HCDH de continuer d'évaluer les progrès réalisés en ce qui concernait la mise en œuvre de ses recommandations et d'autres processus pertinents liés à la réconciliation, à l'établissement des responsabilités et aux droits de l'homme à Sri Lanka, et de lui présenter, à sa quarante-troisième session, un compte rendu écrit et, à sa quarante-sixième session, un rapport complet qui serait suivi d'une discussion sur la mise en œuvre de sa résolution 30/1.

2. Dans sa résolution 40/1, le Conseil des droits de l'homme a prié le Gouvernement sri-lankais de mettre pleinement en œuvre les mesures énoncées dans sa résolution 30/1 qui n'étaient pas encore appliquées. Dans le présent rapport, le HCDH examine les progrès réalisés par le Gouvernement sri-lankais dans la mise en œuvre de la résolution 30/1, en particulier au cours de la période allant de janvier 2019 à janvier 2020. Conformément à la pratique établie, le HCDH a invité le Gouvernement à fournir des informations en vue de l'élaboration du présent rapport. Dans une note verbale datée du 5 février 2020, la Mission permanente de Sri Lanka auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et d'autres organisations internationales ayant leur siège à Genève a informé le HCDH que le Gouvernement sri-lankais ne souhaitait pas fournir d'informations. Le Gouvernement n'a pas non plus fourni d'observations sur le projet de rapport communiqué par le HCDH, et a indiqué qu'il commenterait ce rapport lors de sa présentation au Conseil. Une délégation du HCDH s'est rendue à Sri Lanka en janvier 2020 pour s'entretenir avec le Gouvernement dans le cadre de l'élaboration du présent rapport.

3. Le rapport doit être lu en parallèle avec les rapports du HCDH sur Sri Lanka (A/HRC/34/20, A/HRC/37/23 et A/HRC/40/23), le compte rendu oral que le Haut-Commissaire a fait devant le Conseil des droits de l'homme à sa trente-deuxième session¹, le rapport détaillé du HCDH sur Sri Lanka (A/HRC/30/61) et les conclusions détaillées de l'enquête menée par le HCDH à ce sujet².

4. La République de Sri Lanka se trouve à une étape importante de son histoire depuis l'élection, le 16 novembre 2019, de Gotabaya Rajapaksa qui est devenu le septième Président du pays. Les résultats des élections, bien que décisifs, ont témoigné d'une forte polarisation de l'électorat sur des critères d'appartenance ethnique. Le 21 novembre 2019, Mahinda Rajapaksa a prêté serment en tant que Premier Ministre et le nouveau Cabinet a été nommé. Des élections législatives devraient avoir lieu au premier semestre 2020. Le Gouvernement a fait part de son intention de revoir les engagements pris dans le cadre de la résolution 30/1.

5. Le Président a fait campagne sur un programme électoral qui mettait en avant le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Dans un discours prononcé au Parlement le 3 janvier 2020, il a déclaré qu'il voulait que Sri Lanka soit à l'avant-garde mondiale s'agissant de la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Le Gouvernement semble donner la priorité au développement comme moyen de surmonter les épreuves du passé. Dans le cadre du Programme 2030, l'objectif de développement durable 16 est de promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, d'assurer l'accès de tous à la justice et de mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. Il repose sur un engagement en faveur des droits de l'homme, de la justice, du respect du principe de responsabilité et de la transparence, qui sont reconnus comme des conditions préalables à la mise en place d'un environnement porteur dans lequel les citoyens peuvent vivre librement, en toute sécurité et dans la prospérité.

¹ Voir le document de séance A/HRC/32/CRP.4. Disponible à l'adresse : www.ohchr.org/en/hrbodies/hrc/regularsessions/session32/pages/listreports.aspx.

² Voir le document de séance A/HRC/30/CRP.2. Disponible à l'adresse : www.ohchr.org/en/hrbodies/hrc/pages/oisl.aspx.

6. En conséquence, la Haute-Commissaire considère que la mise en œuvre des mesures énoncées dans la résolution 30/1 est essentielle pour que Sri Lanka soit pacifique et prospère. Dans cette résolution, le Conseil des droits de l'homme établit une feuille de route détaillée pour favoriser la réconciliation et l'établissement des responsabilités, et pour renforcer la protection des droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. Bon nombre des éléments fondamentaux de cette résolution résultent d'un processus mené au niveau national, y compris sous les administrations précédentes. Le coparrainage de cette résolution par Sri Lanka a donc représenté un engagement historique pour tous les Sri Lankais et pour la communauté internationale, et a constitué un élément prometteur à l'appui du processus de consolidation de la paix après trente ans de conflit dévastateur.

7. Près de cinq ans après l'adoption de la résolution 30/1, des progrès ont été réalisés, mais le Gouvernement n'a pas réussi à aplanir tous les obstacles hérités du passé, au risque de voir se répéter le cycle de la violence et des violations des droits de l'homme. La Haute-Commissaire est préoccupée par différents signes indiquant que le Gouvernement pourrait revenir sur ses engagements, ce qui aurait pour effet de retarder la réconciliation, l'établissement des responsabilités et la promotion des droits de l'homme, de réduire l'espace civique et de fragiliser d'importantes garanties institutionnelles. Les objectifs généraux de la résolution 30/1 doivent être préservés et mis à profit pour rendre justice aux victimes et leur octroyer des réparations, garantir la non-répétition des violations des droits de l'homme commises dans le passé et promouvoir un développement pacifique et durable dont les bienfaits seront largement partagés.

II. Coopération du Gouvernement avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et les mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme

8. Le Gouvernement sri-lankais a coopéré de manière continue avec le système des Nations Unies, notamment avec le HCDH, au cours de la période considérée. Le HCDH a quant à lui fourni une assistance technique au Gouvernement sri-lankais dans un certain nombre de domaines, notamment un appui au Bureau des personnes disparues, au Bureau des réparations et à la Commission des droits de l'homme de Sri Lanka. Il a aidé le Coordonnateur résident et l'équipe de pays des Nations Unies à élaborer des activités programmatiques et à intégrer les droits de l'homme dans ses actions conformément au Programme 2030.

9. Depuis décembre 2015, Sri Lanka maintient son invitation permanente à tous les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales. Il a reçu les visites du Rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste, en juillet 2017 (A/HRC/40/52/Add.3), et de l'Expert indépendant chargé d'examiner les effets de la dette extérieure et des obligations financières internationales connexes des États sur le plein exercice de tous les droits de l'homme, en particulier des droits économiques, sociaux et culturels, en septembre 2018 (A/HRC/40/57/Add.2). Des missions ont également été menées par le Rapporteur spécial sur les droits à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association, en juillet 2019³, et le Rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction, en août 2019⁴.

10. En ce qui concerne les organes conventionnels, le Comité des droits de l'enfant a examiné le rapport soumis en mai 2019 par Sri Lanka au titre du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (CRC/C/OPSC/LKA/CO/1). Le Sous-Comité pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants s'est rendu dans le pays en avril 2019⁵. La Haute-Commissaire se

³ Voir la déclaration de fin de mission du 26 juillet 2019. Disponible à l'adresse : www.ohchr.org/en/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=24818&LangID=E.

⁴ Voir la déclaration de fin de mission du 26 août 2019. Disponible à l'adresse : www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=24918&LangID=E.

⁵ HCDH, « UN torture prevention body concludes visit to Sri Lanka », 12 avril 2019.

félicite que le Gouvernement ait désigné officiellement, en juillet 2019, la Commission nationale des droits de l'homme de Sri Lanka comme le mécanisme national de prévention s'agissant du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

III. Faits nouveaux en matière de réconciliation, d'établissement des responsabilités et de promotion des droits de l'homme

11. En 2019, plusieurs événements ont eu des conséquences importantes pour la situation politique et les droits de l'homme à Sri Lanka.

12. Le 21 avril 2019, sept attentats-suicides coordonnés ont eu lieu dans trois églises chrétiennes, à Colombo, Batticaloa et Negombo, dans trois hôtels haut de gamme et dans une petite pension à Colombo. Ces crimes terroristes ont fait plus de 250 morts, ce qui en a fait l'événement terroriste le plus meurtrier de l'histoire du pays⁶. Ils ont été attribués à National Jamaat al-Tawhid, une petite organisation extrémiste locale qui aurait été inspirée et soutenue par des individus liés à l'État islamique d'Iraq et du Levant, lequel a revendiqué l'attaque. La Haute-Commissaire condamne sans équivoque ces crimes et l'idéologie qui les sous-tend, et elle exprime sa solidarité avec le peuple sri-lankais, en particulier les victimes et leur famille.

13. Naturellement, ces attentats ont placé une fois de plus la sécurité nationale au centre des préoccupations politiques. En outre, les institutions de l'État sont restées en partie paralysées par l'opposition entre l'ancien Président et l'ancien Premier Ministre, et leurs partis respectifs suite aux événements politiques d'octobre 2018. Les derniers mois de 2019 ont été dominés par les campagnes électorales et la mise en place du nouveau gouvernement. Ces événements ont freiné la mise en œuvre de la résolution 30/1.

14. En ce qui concerne le Bureau des personnes disparues et le Bureau des réparations, malgré les retards dans la mise en œuvre mis en évidence dans les rapports précédents, ces deux institutions se sont déjà bien développées et ont entrepris des initiatives importantes.

15. En 2019, le Bureau des personnes disparues a ouvert des bureaux régionaux à Batticaloa, Jaffna, Mannar et Matara, et il a recruté et formé du personnel permanent, notamment des agents chargés de l'assistance aux victimes et aux familles, qui seront les premiers interlocuteurs des familles concernées. Il est important de noter que cette action a commencé en 2019 sous la forme d'un programme d'aide d'urgence aux familles vulnérables ayant obtenu un certificat attestant de la disparition d'un proche, ce programme étant financé par un crédit budgétaire de 500 millions de roupies sri-lankaises (environ 2,76 millions de dollars des États-Unis)⁷. Cette initiative revêt une grande importance pour les victimes et leur famille, et il convient de veiller à ce que les versements soient effectués en temps voulu.

16. Le 4 avril 2019, cinq commissaires ont été nommés au Bureau des réparations, ce qui a permis le début des activités⁸. Depuis lors, ce bureau a repris les fonctions de l'ancienne autorité chargée des réparations, l'Office de restitution des personnes, des biens et des entreprises, et il a mené des consultations avec les parties prenantes dans l'ensemble du pays sur l'élaboration d'une politique relative aux réparations. En juillet 2019, le Bureau

⁶ Au cours de ces attentats, 269 personnes ont été tuées (dont 45 enfants) en plus des 8 kamikazes, et plus de 400 personnes ont été blessées.

⁷ Le Cabinet a approuvé la mise en application de cette proposition le 3 septembre 2019. Les familles disposant d'un certificat valide reçoivent une allocation mensuelle de 6 000 roupies sri-lankaises (environ 33 dollars des États-Unis), dont le versement a commencé en octobre 2019, avec effet rétroactif à partir de janvier 2019. Les décaissements effectifs ont commencé en novembre 2019. Le 29 octobre 2019, compte tenu du très grand nombre de certificats de décès délivrés par le passé dans des cas qui pouvaient à présent justifier un certificat de disparition, le Cabinet a accepté d'accorder la même indemnité provisoire mensuelle de 6 000 roupies sri-lankaises à ceux qui disposaient d'un certificat de décès mentionnant explicitement que le décès était la conséquence d'une disparition.

⁸ Bureau du Premier Ministre, « President appoints commissioners to the Office for Reparations », communiqué de presse, 4 avril 2019. Disponible à l'adresse suivante : https://docs.wixstatic.com/ugd/003bad_9ed49f6cb4b54eaf996a353e03687edd.pdf.

des réparations a accordé une indemnisation (d'un montant de 265 millions de roupies sri-lankaises) aux victimes des attentats terroristes d'avril 2019 et à leurs familles. Il est à espérer que les réparations ne se limiteront pas à des réparations en espèce, comme le prévoyait le mandat de l'Office de restitution des personnes, des biens et des entreprises, mais qu'elles seront plus complètes et plus porteuses de transformation.

17. Bien que des mesures supplémentaires doivent être prises pour que ces deux institutions répondent pleinement aux attentes des victimes, la Haute-Commissaire tient à rappeler que leurs mandats recèlent un énorme potentiel en ce qui concerne l'aide à apporter aux personnes de toutes les communautés qui ont subi des préjudices à différentes périodes de l'histoire de Sri Lanka. Les dossiers du Bureau des personnes disparues portent notamment sur plusieurs milliers de victimes de la guerre dans le nord et l'est du pays et de l'insurrection menée par le Janatha Vimukthi Peramuna (Front de libération du peuple) dans le sud du pays dans les années 1980, ainsi que sur les familles des militaires sri-lankais enlevés ou disparus au combat. Ces deux institutions ont été créées en application des recommandations des commissions présidentielles précédentes, notamment de celles mises en place sous les administrations précédentes, et du large processus de consultation nationale qui a suivi.

18. Le Gouvernement a indiqué qu'il pourrait adopter une approche différente de la question des personnes disparues, qui ont peut-être été victimes de disparition forcée pendant et après le conflit. Cela a provoqué une détresse et une anxiété considérables chez les victimes et leur famille. Dans une déclaration du 24 janvier 2020, le Bureau du Président a précisé qu'après les enquêtes nécessaires, des mesures seraient prises pour délivrer des certificats de décès et fournir aux familles un appui leur permettant de reconstruire leur vie⁹.

19. La Haute-Commissaire engage le Gouvernement à adopter une approche plus nuancée et plus complète, permettant que des enquêtes soient menées sur ces affaires et que justice et réparation soient accordées aux victimes et à leurs familles. À ces fins, une procédure administrative et d'indemnisation accélérée ne saurait suffire. Comme l'a également souligné le Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires, toute politique globale devrait traiter tous les cas de disparition forcée qui ont eu lieu dans le pays, quel que soit le moment de la disparition et sans aucune forme de discrimination (A/HRC/33/51/Add.2, par. 65). Sri Lanka a maintenant également ratifié la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. La Haute-Commissaire exhorte le Gouvernement à préserver et à exploiter les résultats des travaux très utiles du Bureau des personnes disparues, du Bureau des réparations et du système judiciaire. Alors que le Gouvernement cherche à refermer le dossier des personnes disparues, il est essentiel qu'il fournisse des ressources et un appui politique appropriés au Bureau des personnes disparues et au Bureau des réparations afin d'octroyer des avantages concrets aux victimes et à leurs familles, notamment en faisant la lumière sur le sort des personnes disparues et en accordant des réparations.

20. La création d'une Commission Vérité et réconciliation n'a pas progressé. Un cadre conceptuel aurait été soumis pour la dernière fois le 16 octobre 2018 à l'ancien Cabinet, qui avait décidé de le soumettre au Ministère de la défense pour observations. Aucun progrès n'a été constaté dans la mise en place d'un mécanisme judiciaire doté d'un magistrat spécialement chargé d'enquêter sur les allégations de violations des droits de l'homme et d'atteinte à ces droits, ainsi que de violations du droit international humanitaire, comme le prévoit la résolution 30/1.

21. Entre-temps, les enquêtes et les poursuites en justice concernant les anciennes affaires emblématiques décrites dans les précédents rapports soumis par le Haut-Commissaire au Conseil des droits de l'homme n'ont quasiment pas évolué. Ces affaires concernent des victimes de toutes les communautés de Sri Lanka (A/HRC/40/23, par. 38 et suiv., et A/HRC/37/23, par. 29 et suiv.). Malgré les efforts déployés actuellement par le Procureur général pour traiter plus efficacement les affaires en cours, l'absence de progrès dans ces affaires montre que des obstacles systémiques, au sein du système de justice pénale, s'opposent à l'établissement des responsabilités.

⁹ Voir www.president.gov.lk/death-certificates-for-missing-after-investigations.

22. Entre-temps, le 9 janvier 2020, le Gouvernement a nommé une nouvelle commission présidentielle pour enquêter sur les allégations de victimisation politique d'agents publics par le gouvernement précédent. Le 22 janvier 2020, cette commission a donné des directives au Procureur général pour qu'il suspende les poursuites engagées contre des officiers de la marine pour l'enlèvement contre rançon de 11 jeunes à Colombo en 2008 et 2009. Au moment de la rédaction du présent rapport, le Procureur général ne s'était pas conformé à cette directive, invoquant l'indépendance de sa fonction. Plusieurs agents chargés d'enquêter sur d'autres affaires très médiatisées ont été transférés ou privés de leurs données de sécurité.

23. Le 20 janvier 2020, un tribunal allemand a condamné un ancien membre des Tigres de libération de l'Eelam tamoul pour l'assassinat, en 2005, de l'ancien Ministre des affaires étrangères de Sri Lanka, Lakshman Kadirgamar, et lui a imposé une peine de six ans et dix mois de prison. Cette affaire souligne l'importance de l'établissement des responsabilités pour les crimes commis par toutes les parties au conflit, y compris dans les juridictions étrangères.

24. La résolution 30/1 prévoit d'autres engagements qui favoriseraient la mise en place d'un environnement favorable à la justice transitionnelle et à la réconciliation, tels que le transfert des pouvoirs politiques, la protection des droits des minorités et le règlement de problèmes de longue date liés à la législation en matière de sécurité, à la militarisation, aux réformes du secteur de la sécurité et à la restitution des terres.

25. Le dix-neuvième amendement de la Constitution (avril 2015), qui a renforcé l'indépendance d'institutions clefs et a prévu des contrôles et contre-pouvoirs face à l'exécutif, est d'une importance fondamentale. Le Gouvernement a fait part de son intention d'abroger ou de réviser cette importante garantie constitutionnelle s'il obtient la majorité parlementaire requise. Le Président a également indiqué son opposition à tout nouveau transfert de pouvoir aux provinces, qui était prévu par le treizième amendement.

26. La Haute-Commissaire regrette que le Gouvernement ait refusé d'intégrer l'hymne national en langue tamoule dans les célébrations officielles de la fête de l'indépendance le 4 février 2020, malgré la pratique adoptée les années précédentes de le chanter en deux langues pour faire un geste significatif de réconciliation.

27. Au lendemain des attentats d'avril 2019, le Gouvernement n'a pas mené à terme ni poursuivi le projet de loi antiterroriste qui avait été rédigé pour remplacer la loi sur la prévention du terrorisme¹⁰. Le 4 janvier 2020, il a annoncé que ce projet serait retiré. Cette loi a continué d'être appliquée et a servi de base à l'arrestation d'individus soupçonnés d'être liés aux organisations responsables des attentats. En janvier 2020, plus de 200 personnes étaient en détention, notamment en détention judiciaire, en application de cette loi, y compris pour des faits en rapport avec les attentats d'avril 2019.

28. Après les attentats d'avril, l'ancien Président avait déclaré l'état d'urgence et celui-ci a été prolongé à trois reprises jusqu'au 22 août 2019. Des pouvoirs exceptionnels ont été accordés aux forces armées en matière de fouilles et d'arrestations, ce qui a réduit la liberté de circulation et de réunion pacifique ainsi que certaines garanties de procès équitable. Le déploiement exceptionnel des forces armées dans le cadre d'opérations de maintien de l'ordre s'est poursuivi après la levée de l'état d'urgence et était toujours en vigueur au moment de la rédaction du présent document.

29. Certaines réglementations liées à l'état d'urgence adoptées à la suite des attaques terroristes ont été perçues comme visant des communautés ethnoreligieuses particulières, notamment l'interdiction pour des raisons de sécurité de se couvrir entièrement le visage, y compris de porter des casques de moto intégraux ainsi que certaines robes féminines musulmanes traditionnelles comme la burka ou le niqab¹¹. Cette mesure a entraîné une montée de l'intolérance envers les personnes qui respectent les codes vestimentaires

¹⁰ La Cour suprême a rendu sa décision sur la constitutionnalité de ce projet de loi ; les observations de la Cour ont été communiquées au Parlement et publiées le 14 novembre 2018 (disponible à l'adresse : www.parliament.lk/uploads/bills/gbills/scdet/6123.pdf).

¹¹ Voir http://documents.gov.lk/files/egz/2019/4/2121-01_E.pdf.

religieux, en particulier les femmes musulmanes dans les établissements publics tels que les hôpitaux et les écoles, et dans les transports publics¹².

30. Les attaques terroristes ont entraîné une réaction brutale contre les minorités religieuses, en particulier la communauté musulmane, et des accidents graves ont été signalés à plusieurs endroits. À Negombo, ville à majorité catholique et cible de l'une des explosions, des réfugiés et demandeurs d'asile du Pakistan et de l'Afghanistan, dont des ahmadites, des chrétiens et des musulmans chiïtes, ont été contraints de quitter leur logement en raison des pressions exercées par les propriétaires, les voisins et la foule, et se sont réfugiés au poste de police et dans des centres religieux jusqu'à ce qu'ils soient relogés. En mai 2019, des foules organisées ont attaqué des mosquées et des commerces appartenant à des musulmans à plusieurs endroits dans les districts de Puttalam et Kurunegala ; de nombreux biens ont ainsi été détruits et une personne est décédée à Kottaramulla. Ces tensions interethniques ont été alimentées notamment par des groupes religieux bouddhistes nationalistes et extrémistes militants, déjà impliqués dans des émeutes antimusulmanes meurtrières à Aluthgama en 2014 et dans les districts d'Ampara et de Kandy en 2018, ainsi que dans des dizaines d'attentats à la bombe combustible-air en 2017 (A/HRC/40/23, par. 58)¹³.

31. Le 27 mai 2019, plusieurs titulaires de mandat au titre des procédures spéciales ont adressé une communication conjointe au Gouvernement au sujet de la violence visant les minorités religieuses et des conditions de vie et de sécurité précaires des réfugiés et demandeurs d'asile appartenant à des minorités religieuses¹⁴. À l'issue de sa mission à Sri Lanka en août 2019, le Rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction a souligné les traditions séculaires d'harmonie et de coexistence religieuses à Sri Lanka, s'inquiétant de ce que la tolérance et la paix durable étaient menacées par la violence religieuse et politique, le non-respect du principe de responsabilité, la méfiance à l'égard des institutions et le ressentiment à l'égard de ce qui était perçu comme des privilèges de la majorité¹⁵.

32. Depuis 2015, l'espace civique s'est considérablement élargi à Sri Lanka. Cependant, le nombre de signalements concernant le harcèlement ou la surveillance de défenseurs des droits de l'homme et de victimes de violations des droits de l'homme a augmenté en 2019. En particulier, depuis octobre 2019, plus d'une dizaine d'organisations travaillant sur des documents ou des actions en justice liés à l'établissement des responsabilités et aux disparitions ont déclaré avoir reçu la visite d'agents prétendant appartenir à des services de sécurité et leur demandant des données administratives sur leur organisation, notamment des listes de membres du personnel, de sources de financement et de voyages à l'étranger. Certains proches de victimes de disparition, qui avaient participé à des manifestations organisées en 2019, ont été priés de se présenter au poste de police pour un interrogatoire plus approfondi. Ces visites, qui avaient commencé avant l'élection présidentielle et se sont poursuivies depuis, ont fait l'objet de rapports dans différentes régions du pays, engendrant une peur et une anxiété considérables. Plusieurs journalistes ont été convoqués par l'unité des enquêtes pénales, arrêtés et détenus ou ont vu leurs bureaux fouillés ; d'autres ont reçu des menaces. Dans certains cas, les Sri Lankais qui s'étaient rendus à Genève pour assister aux séances du Conseil des droits de l'homme ont été interrogés sur les motifs de leur voyage, soit à l'aéroport, soit lors de visites de la police à leur domicile à leur retour (voir A/HRC/42/30).

¹² Voir www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=24918&LangID=E.

¹³ Voir également les communications adressées au Gouvernement sri-lankais sur ces événements au fil des années par différents rapporteurs spéciaux, datées du 26 juin 2014 (disponible à l'adresse : <https://spcommreports.ohchr.org/TMResultsBase/DownloadPublicCommunicationFile?gId=16811>), du 13 juin 2017 (disponible à l'adresse : <https://spcommreports.ohchr.org/TMResultsBase/DownloadPublicCommunicationFile?gId=23155>) et du 27 mars 2018 (disponible à l'adresse : <https://spcommreports.ohchr.org/TMResultsBase/DownloadPublicCommunicationFile?gId=23715>).

¹⁴ Voir la communication du 27 mai 2019 (disponible à l'adresse : <https://spcommreports.ohchr.org/TMResultsBase/DownloadPublicCommunicationFile?gId=24617>). Le Gouvernement a envoyé deux réponses, datées du 29 mai 2019 (disponible à l'adresse : <https://spcommreports.ohchr.org/TMResultsBase/DownloadFile?gId=34716>) et du 31 juillet 2019 (disponible à l'adresse : <https://spcommreports.ohchr.org/TMResultsBase/DownloadFile?gId=34809>).

¹⁵ HCDH. « Sri Lanka: simmering ethno-religious tensions must not be ignored, says UN rights expert », 26 août 2019.

33. Dans sa résolution 30/1, le Conseil des droits de l'homme encourage le Gouvernement à entreprendre de réelles réformes du secteur de la sécurité. La restitution des terres occupées par l'armée dans les provinces du Nord et de l'Est s'est poursuivie en 2019, la plupart des terres étant désormais restituées. On observe toutefois une tendance inquiétante à la militarisation des fonctions civiles de l'État. Le contrôle de plusieurs services clefs de l'État dans le domaine civil a récemment été placé sous la supervision du Ministère de la défense, notamment la police, le service de l'immigration, l'enregistrement dans le secteur des télécommunications, le centre national des médias et le secrétariat en charge des organisations non gouvernementales.

34. Très peu de mesures ont été prises pour relever de leur poste les personnes responsables de violations passées, pour démanteler les structures et mettre fin aux pratiques qui ont facilité la torture, les disparitions forcées et les exécutions extrajudiciaires, et pour empêcher leur réapparition. La Haute-Commissaire est profondément préoccupée par la nomination de plusieurs officiers militaires à des postes de commandement de haut niveau, tant avant qu'après les élections présidentielles, malgré les graves allégations selon lesquelles les troupes placées sous leur commandement auraient commis des violations flagrantes des droits de l'homme et du droit international humanitaire pendant la guerre, comme l'ont montré les rapports du Groupe d'experts (institué par le Secrétaire général) chargé d'étudier la question de la responsabilité à Sri Lanka¹⁶ et du HCDH lors de l'enquête consacrée à Sri Lanka¹⁷.

35. La Haute-Commissaire s'inquiète également des mesures prises en 2019 pour réinstaurer l'application de la peine de mort après plus de quarante ans de moratoire de fait, notamment le recrutement de bourreaux et la signature signalée de mandats d'exécution concernant quatre prisonniers reconnus coupables d'infractions liées à la drogue¹⁸. La Haute-Commissaire rappelle que l'ONU s'oppose au recours à la peine de mort quelles que soient les circonstances, et demande instamment au Gouvernement de continuer d'appliquer le moratoire sur la peine de mort, qui est en place de longue date, et d'œuvrer en faveur de l'interdiction totale de cette peine.

IV. Conclusions

36. Certains progrès ont été réalisés pour favoriser la réconciliation et l'établissement des responsabilités et pour promouvoir les droits de l'homme à Sri Lanka conformément à la résolution 30/1, mais l'incapacité du Gouvernement à mettre fin à l'impunité dans tous les domaines et à réformer les institutions risque d'entraîner la résurgence des violations des droits de l'homme. La Haute-Commissaire exhorte le Gouvernement à appliquer intégralement la résolution 30/1 car les engagements qu'elle contient restent essentiels pour instaurer une société pacifique et parvenir au développement durable auxquels aspirent les habitants de toutes les communautés de Sri Lanka. Un grand nombre d'engagements énoncés dans la résolution 30/1 résultent d'un processus mené au niveau national par Sri Lanka, notamment la mise en place de la Commission des enseignements du passé et de la réconciliation créée par le Gouvernement sous la présidence de Mahinda Rajapaksa, et ont été précisés dans le cadre d'une large consultation nationale conduite par la

¹⁶ Voir www.securitycouncilreport.org/atf/cf/%7B65BF9B-6D27-4E9C-8CD3-CF6E4FF96FF9%7D/POC%20Rep%20on%20Account%20in%20Sri%20Lanka.pdf.

¹⁷ HCDH, « Bachelet “deeply troubled” by appointment of new Sri Lankan army chief », 19 août 2019. Voir également HCDH, « Sri Lanka: UN experts say army chief appointment is “affront to victims” of rights abuses », 27 août 2019.

¹⁸ HCDH. « Presentation of the High Commissioner's report on promoting reconciliation, accountability and human rights in Sri Lanka (item 2) », 20 mars 2019. Le 28 juin 2019, le Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires et le Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ont adressé un appel urgent demandant au Gouvernement de prendre toutes les mesures nécessaires pour qu'on ne procède pas aux exécutions et que le moratoire soit maintenu (voir <https://spcommreports.ohchr.org/TMResultsBase/DownloadPublicCommunicationFile?gId=24686>). Le Gouvernement a répondu le 19 juillet 2019 (voir <https://spcommreports.ohchr.org/TMResultsBase/DownloadFile?gId=34796>).

société civile et associant toutes les parties prenantes, y compris l'armée¹⁹. Les engagements énoncés dans la résolution 30/1 reflètent les aspirations de toutes les communautés qui cherchent à surmonter l'héritage de plusieurs dizaines d'années de conflits armés, de terrorisme et d'autoritarisme.

37. Les institutions indépendantes de Sri Lanka, renforcées par le dix-neuvième amendement de la Constitution, sont d'une importance capitale. La Commission des droits de l'homme de Sri Lanka a poursuivi son action dynamique et affirmée de défense des droits de l'homme de manière indépendante et professionnelle. La Haute-Commissaire la félicite pour ses interventions opportunes au lendemain des attentats d'avril 2019, lesquelles ont largement contribué à prévenir le recours à des mesures excessives ou discriminatoires. La Commission du droit à l'information de Sri Lanka, créée en 2016, est une autre institution essentielle pour garantir le droit des citoyens à accéder aux informations détenues par toutes les autorités publiques.

38. Comme on l'a vu, d'autres institutions peuvent également jouer un rôle positif important. Le Bureau des personnes disparues et le Bureau des réparations ont été créés dans le but d'apporter des réponses aux proches des victimes issues de toutes les communautés de Sri Lanka afin d'élucider le sort des personnes disparues et non localisées et de mettre en place des voies de recours et des mécanismes de réparation pour les personnes concernées. Il est essentiel que leur indépendance soit scrupuleusement respectée et qu'ils disposent de ressources suffisantes pour s'acquitter efficacement de leur mandat.

39. L'espace imparti à la société civile et aux médias critiques et indépendants, qui s'est élargi ces dernières années, doit également être préservé. La Haute-Commissaire exhorte les autorités à mettre immédiatement fin aux visites d'intimidation des agents de l'État et à toute forme de surveillance et de harcèlement visant des défenseurs et défenseuses des droits de l'homme, des acteurs sociaux, des victimes de violations et leur famille, ainsi qu'à tout acte de représailles à leur égard. La Haute-Commissaire s'inquiète également des discours de haine et des campagnes agressives que certains groupes militants nationalistes et religieux mènent contre les minorités ethniques, religieuses et autres, en particulier les musulmans, et demande instamment au Gouvernement de prendre des mesures pour prévenir activement cette forme d'extrémisme, d'enquêter sur les personnes impliquées dans les violences communautaires et de les amener à répondre de leurs actes, et de prendre des mesures pour prévenir des faits similaires, notamment en réprimant les discours de haine.

40. La Haute-Commissaire est préoccupée par le fait que, faute d'établissement des responsabilités pour les violations passées et faute de réforme approfondie du secteur de la sécurité pour démanteler les structures qui les ont facilitées, la population de Sri Lanka, toutes communautés confondues, n'a aucune garantie que ces violations ne se reproduiront pas. Ces manquements aliènent les victimes et leurs communautés, incitent à la méfiance envers l'État et risquent d'alimenter d'autres cycles de violence. La Haute-Commissaire demande instamment au Gouvernement d'enquêter sans délai sur tous les actes de torture et autres violations flagrantes des droits de l'homme qui auraient été commis et d'en poursuivre les auteurs, et d'accorder la priorité à l'établissement des responsabilités dans les affaires anciennes et emblématiques.

41. La Haute-Commissaire encourage le Gouvernement à procéder d'urgence au réexamen et à l'abrogation de la loi relative à la prévention du terrorisme et à collaborer avec le Rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste²⁰, l'ONU et la Commission des

¹⁹ Voir le Rapport final de l'équipe spéciale de consultation sur les mécanismes de réconciliation, vol. 1, 17 novembre 2016. Disponible à l'adresse : <http://war-victims-map.org/wp-content/uploads/2017/02/CTF-Final-Report-Volume-I-Nov-16.pdf>.

²⁰ Le 26 février 2019, le Rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste a adressé au Gouvernement de Sri Lanka une lettre soulignant certaines préoccupations qui subsistaient au sujet du projet de loi antiterroriste (voir <https://spcommreports.ohchr.org/TMResultsBase/DownloadPublicCommunicationFile?gId=24364>).

droits de l'homme de Sri Lanka en vue d'élaborer une nouvelle législation qui soit conforme aux normes et règles internationales relatives aux droits de l'homme.

42. La Haute-Commissaire demande instamment au Conseil des droits de l'homme de continuer à suivre de près l'évolution de la situation à Sri Lanka et à collaborer avec le Gouvernement afin de promouvoir l'application intégrale de la résolution 30/1. Elle espère que le Gouvernement sri-lankais préservera et exploitera les progrès accomplis et qu'il continuera à coopérer de manière constructive avec le HCDH et les mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme en vue de favoriser la réconciliation, l'établissement des responsabilités et de promouvoir les droits de l'homme pour tous à Sri Lanka.
